

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le VINGT SEPT JUILLET**  
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,  
à dix-huit heures  
salle du Conseil municipal de Morzine,  
sous la présidence de Monsieur Fabien Trombert - maire

**Date de convocation du conseil municipal : 21 juillet 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

**Nombre de conseillers municipaux présents : 16**

Quorum : 12

**Nombre de pouvoirs : 04**

**Nombre de votants : 20**

- Pour : 20

- Contre : /

- Abstention : /

**Présents : 16**

Mmes, MM. Marullaz Aube, Buet Manuelle, Bouvier Virginie, Dupieux Gilbert, Tournier Michelle, Buet Maurice, Heu Benoît, Bouvier Véronique, Baud Marie, Castex Margaux, Muffat Quentin, Anthonioz Elisabeth, Béard Patrick, Coquillard Michel, Marchand Thierry

**Absents et excusés : 06**

Mmes, MM. Herbron Franck, Voirin Pierre, Baud Jeanine, Baud Pachon Valérie, Page Olivier, Pillot Serge

**Pouvoirs : 04**

Monsieur Herbron Franck	à	Monsieur Buet Maurice
Monsieur Voirin Pierre	à	Madame Marullaz Aube
Madame Baud Jeanine	à	Madame Véronique Bouvier
Monsieur Pillot Serge	à	Madame Tournier Michelle

**- Madame Marie Baud a été désignée secrétaire -**

### **D\_2023\_07\_10**

#### **Adhésion à France Montagnes**

Considérant la décision de ne plus adhérer à l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM) tout en maintenant une politique dynamique de promotion et de commercialisation des deux stations de notre territoire, notamment à l'étranger grâce au travail mené par les deux offices de tourisme,

Considérant que l'accompagnement des offices dans le cadre de leur promotion touristique peut être poursuivi en s'associant directement à France Montagnes, association créée en 2010 et fédérant les principaux acteurs du tourisme de montagne en France, dont la mission principale est de promouvoir les montagnes françaises à l'échelle nationale et internationale tout au long de l'année à travers la marque « La montagne, ça vous gagne ! » en France et « The Mountains of France » à l'international. France Montagnes a également pour objectif de favoriser les échanges entre professionnels du tourisme de montagne à travers [« France Montagnes, le Club »](#) créé en juin 2022 et ouvert à tous.

Il est rappelé que l'adhésion à l'ANMSM s'élève à 70 000 € à l'année alors que celle à France Montagnes est de 36 500 €.

Il est alors proposé au Conseil municipal d'adhérer à l'association France Montagnes pour un coût s'élevant à 9 125 € pour finir l'exercice en cours (juillet à septembre 2023) et à 36 500 € correspondant à l'exercice 2023/2024 (octobre 2023 à septembre 2024).

La commission finances-budget a émis un avis favorable au cours de sa séance du 18/07/2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE :

- l'adhésion de la mairie de Morzine-Avoriaz à l'association France Montagnes,
- le paiement du coût de l'adhésion s'élevant à 9 125 € et 36 500 €,

AUTORISE M. le maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,  
fait à Morzine, le 03 août 2023.

La secrétaire de séance,  
**Marie Baud.**



Le maire de Morzine,  
**Fabien Trombert.**



---

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.*

---